

Les Truites de la Côte d'Argent  
N° 148 : Pisciculture du Courlis à Mézos  
N° 149 : Pisciculture du Chicot à Saint Julien en Born  
Route des Ecoles  
40170 Saint Julien-en-Born  
05 58 42 84 91

A Mézos, le 28/05/2018

A l'attention de Mr LAFARGUE Laurent  
DDCSPP des Landes  
Service SPAE  
1 Place Saint Louis  
BP 371  
40000 Mont de Marsan Cedex

Objet : demande de prorogation de délai pour la mise en conformité des ouvrages situés sur des cours d'eau classé en liste 2 au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement

Monsieur,

La pisciculture que j'exploite se trouve sur le cours d'eau du **Courlis**, classé en liste 2.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier qui servira de base à la mise en conformité de l'ouvrage de la pisciculture.

De plus, je vous informe que mon site (n°148 du Plan de Progrès pour la Pisciculture) a été retenu dans le cadre de l'étude nationale cofinancée par l'AFB et Le CIPA relative au rétablissement de la continuité écologique au niveau des piscicultures (cf. note d'information AFB-CIPA). Cette étude sera menée de juillet 2018 à juillet 2019 et un avant-projet sera présenté en fin d'année 2019. Nous pourrions alors nous appuyer sur les résultats de cette étude pour présenter un échéancier pour la pisciculture de Mézos.

Dans ces conditions, je vous demande par le présent courrier à pouvoir bénéficier du délai de cinq ans pour la réalisation des travaux relatifs au rétablissement de la continuité écologique prévu par l'article 120 de la Loi sur la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages du 8 août 2016.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ma demande.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Emmanuel Mazeiraud

Copie : GDSAA - SRPF

  
**LES TRUITES DE LA COTE D'ARGENT**  
505, rue de la Grande Lande  
40120 ROQUEFORT  
Sarl au Capital de 50 000 Euros  
RCS 792 461 303  
Tél. : 05 58 05 61 00 - Fax : 05 58 45 50 07